

**CRITÈRES D’INSCRIPTION
2027-2028
COLLÈGE SAINT-LOUIS**



ADOPTION : CA25/26-06-125	DATE D’ENTRÉE EN VIGUEUR : 2027-2028	
------------------------------	---	--

Le Collège Saint-Louis est une école secondaire à vocation particulière offrant le programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'Organisation du baccalauréat international (IBO). Le Collège recherche des élèves capables d'exprimer clairement leur pensée, de collaborer avec des jeunes provenant de divers milieux et origines, ouverts d'esprit et possédant une sensibilité à vouloir comprendre le monde qui les entoure.

Lors du processus d'admission, le Collège donnera priorité aux élèves qui résident sur son territoire, conformément au premier alinéa de l'article 204 de la *Loi sur l'instruction publique*.

1. ÉLÈVES DE 1^{ÈRE} SECONDAIRE

La sélection des élèves se fera en deux étapes successives :

1.1. Première étape de sélection

La première étape se veut quantitative puisque 400 élèves seront choisis sur la base de leurs résultats en français et en mathématique aux bulletins de la 4^e et 5^e année du primaire.

Candidature avec bulletin quantitatif

Chaque élève se verra attribuer une note sur 100% à partir de la pondération suivante :

- 28% français 4^e année;
- 12% mathématique 4^e année;
- 40% français 5^e année;
- 20% mathématique 5^e année.

Candidature sans bulletin quantitatif

Les dossiers des élèves n'ayant pas de bulletin quantitatif du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis

1.2. Deuxième étape de sélection

La deuxième étape se veut qualitative alors que les 400 élèves ayant obtenu les meilleurs dossiers scolaires seront invités à prendre part à des activités de sélection en petits groupes visant à observer diverses composantes des compétences en lien avec le profil de l'apprenant de l'IBO.

Voici les critères d'évaluation des activités :

- Écoute et respect
- Participation
- Qualité de la communication
- Collaboration
- Justification

ADOPTION : CA25/26-06-125	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2027-2028	
------------------------------	---	--

1.2.1. Déroulement des activités de sélection

Les activités seront d'une durée d'environ 60 minutes. Les groupes seront formés de 5 ou 6 élèves et ils seront accompagnés par deux adultes et des élèves bénévoles.

1.3. Sélection finale

1.3.1. Le nombre d'élèves admis sera déterminé en fonction du nombre de places disponibles. Une pige sera effectuée parmi les élèves qui auront réussi les activités de sélection. Ce tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège.

1.4. Informations complémentaires

1.4.1. La remise des bulletins dans les délais prescrits ainsi que la présence aux activités de sélection selon la convocation reçue sont des prérequis pour se soumettre au processus complet d'admission. Aucun délai ou reprise ne sera possible.

1.4.2. Après l'admission de l'élève au Collège Saint-Louis, le parent assiste obligatoirement à une soirée d'information sur le programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'IBO.

1.4.3. Au terme du processus, l'élève et le parent s'engagent à signer un formulaire d'engagement quant au respect des valeurs du PEI, dont notamment l'engagement communautaire.

1.4.4. L'admission est conditionnelle à la réussite de la 6^e année.

2. ÉLÈVES DE LA 2^E À LA 5^E SECONDAIRE (première inscription)

2.1 Tout nouvel élève qui souhaite s'inscrire en cours de parcours secondaire doit répondre aux exigences suivantes :

- a) Présenter un dossier scolaire des deux années précédentes dans les délais prescrits (bulletin final de l'année précédente et le dernier en date de l'année en cours au moment de la présentation du dossier) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de son groupe dans toutes les matières. Les dossiers des élèves n'ayant pas deux bulletins quantitatifs du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis ;
- b) Déposer une lettre de motivation et s'engager à adhérer aux principes rattachés au projet éducatif de l'école;
- c) Pour une demande en 4^e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 3^e année du secondaire en espagnol ;
- d) Pour une demande en 5^e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 4^e année du secondaire en espagnol.

ADOPTION : CA25/26-06-125	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2027-2028	
------------------------------	---	--

2.2 Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles, et à la suite de l'analyse des dossiers, une entrevue de sélection aura lieu et, à résultats équivalents, la priorité sera accordée à l'élève qui a une fratrie qui est déjà inscrite pour l'année scolaire visée par la demande.

2.3 L'admission est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire qui précède l'entrée au Collège.

3 MODALITÉS D'APPLICATION

En plus des critères énoncés précédemment, le Centre de services scolaire applique les critères d'admission et les principes généraux d'inscription des élèves en vigueur.

ADOPTION : CA25/26-06-125	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2027-2028	
------------------------------	---	--

